



**CA UNSS  
8 décembre 2015  
Intervention liminaire  
Benoît HUBERT  
SNEP-FSU**

Le CA s'ouvre dans un contexte bien particulier et nous ne pouvons faire l'économie, en ce début de conseil d'administration de l'UNSS, de revenir sur les événements meurtriers du 13 novembre dernier. Ces attentats terroristes inqualifiables, d'une cruauté absolue, ont profondément marqué notre pays. Le SNEP-FSU assure tout son soutien et sa solidarité à toutes les victimes et leurs proches. En ciblant tout particulièrement des lieux qui font culture dans notre pays (un lieu de spectacle, un stade de sport, des cafés), ce sont notre mode de vie, notre jeunesse, notre « vivre ensemble », notre culture qui ont été attaqués. En s'attaquant à un stade, c'est le sport, dans les valeurs qu'il porte d'intégration, d'échanges, de convivialité, etc. qui a été visé. L'hommage rendu lors du match de football France – Angleterre, maintenu quelques jours après les attentats a été un des plus beaux exemples de ce que peut produire le sport. Le recueillement, le respect, l'émotion, la communion de tout un stade dépassaient de très loin les simples enjeux sportifs de la rencontre. Ces valeurs d'intégration, d'égalité, de responsabilité, de vivre ensemble... sont celles que défend l'UNSS.

Les activités du sport scolaire permettent aux élèves de vivre « en actes », notamment au travers des rencontres UNSS, des moments de solidarité, de partage et d'échanges tout en étant confrontés à la diversité de leurs origines sociales, culturelles, de sexe, etc.

Nous nous félicitons que le MEN ait pris la décision de laisser à l'appréciation des autorités académiques et préfectorales le maintien ou non de certaines rencontres UNSS avec le souci d'assurer la sécurité des personnes et des biens et principalement des élèves et des personnels.

Il nous paraît essentiel, surtout en réponse à ces actes terroristes qui visent à nous déstabiliser et à nous diviser, de poursuivre nos objectifs d'éducation, d'ouverture aux autres et de développement de biens culturels communs dont la pratique sportive. La campagne calomnieuse dont l'UNSS a eu à faire face était de notre point de vue indigne et la marque d'un renfermement sur soi contraire aux valeurs du sport et de l'UNSS.

Les rencontres du sport scolaire sont des moments privilégiés d'échanges, de plaisir dans la pratique mais aussi dans la confrontation avec d'autres dans le respect de soi, de l'autre et des règles, d'épanouissement de soi et du collectif.

Le sport scolaire a toujours été défini comme le prolongement de l'EPS et par conséquent tout ce qui se passe dans l'école interagit avec son développement. C'est pourquoi une nouvelle fois nous souhaitons intervenir sur la confiscation des mercredis après-midi.

Depuis quelques années, pour ne pas perturber l'emploi du temps des élèves, les mercredis après-midi ont été utilisés, de manière exceptionnelle nous dit-on chaque fois, pour récupérer des cours, rattraper des journées de pré-rentrée. Cette année, ce sont les journées de formation pour la réforme des collèges qui viennent les impacter et raccourcir ainsi le calendrier des activités sportives. Ainsi ce sont 8000 jeunes qui ont été privés de cross dans l'académie d'Aix-Marseille, plusieurs milliers aussi à Versailles. Mais ce seront aussi des mercredis, selon les académies, les établissements, sans animateurs dans les AS, laissant ainsi les jeunes à la maison.

Nous l'avons déjà dit dans les CA et à la dernière assemblée générale mais nous le refaisons aujourd'hui. La réforme des collèges avec la modulation des horaires disciplinaires va percuter les organisations existantes particulièrement celles de l'EPS. Que dire aussi d'un nouveau DNB qui supprime la prise en compte des savoirs spécifiques en EPS pour noyer son évaluation dans des compétences transversales qui ne sont pas nécessairement « motrices » ? Non cette réforme ne nous convient pas, couplée avec les nouveaux programmes EPS vidés de leur référence aux APSA, elle éloigne l'EPS des contenus du sport scolaire et n'est pas encline à développer l'appétence pour la pratique sportive extra-scolaire. Travailler aux liens entre EPS, sport scolaire et sport civil risque, dans ces conditions, de relever de la quadrature du cercle...

Plusieurs décrets et notes de service sont parus l'an dernier et cette année, confortant la place et le rôle du sport scolaire au travers du forfait d'animation et d'encadrement de l'AS des enseignants d'EPS et la reconnaissance des coordonnateurs de district.

Or nous constatons malheureusement que dans les académies d'Aix-Marseille, Nice et Rennes des TZR se voient encore refuser le forfait d'AS, malgré de nombreuses relances depuis la rentrée. Ce sont autant d'animateurs en moins dans les AS pour encadrer les élèves et pour les amener à une pratique régulière. Ces décisions de Recteurs ne sont pas réglementaires, nous n'acceptons pas qu'elles puissent perdurer et demandons qu'un rappel de la réglementation soit fait par le ministère.

Les indemnités des coordinations de district se font désormais sous forme d'IMP, la transformation d'HSE et HSA s'est faite en respectant les volumes existants jusqu'à présent pour la très grande majorité des académies. Par contre la possibilité d'allègement de service n'a quasiment pas été mise en œuvre alors qu'elle est prévue par le décret du 20 août 2014.

A Lille, l'application « à la lettre » du décret du 29 avril 2015 a conduit, dans un premier temps, le Recteur à diviser par deux le volume des moyens accordés aux coordonnateurs jusqu'à présent. Nous nous félicitons que la situation ait évolué favorablement. Nous avons encore quelques incertitudes sur Nancy, dans un moindre volume, mais nous ne doutons pas que les discussions toujours en cours aboutiront à une solution satisfaisante.

Les nouvelles modalités de recrutement des cadres régionaux adjoints et départementaux de l'UNSS, que nous avons par ailleurs jugées inopérantes, n'ont pas permis l'affectation de 5 cadres à la rentrée 2015. Pourriez-vous nous dire, à ce jour, si ces postes sont désormais occupés et à quel titre (provisoire ou définitif). La rentrée scolaire aurait pu démarrer dans de bien meilleures conditions dans les académies de Grenoble, Lille, Reims et Versailles.

Nous demandons à ce que ces modalités soient entièrement revues pour ne pas risquer de laisser des services sans directeur / directrice à la rentrée prochaine, cela d'autant plus que ce nouveau recrutement concernera également les postes de directeurs régionaux. Puisque nous évoquons les cadres UNSS, nous rappelons que le règlement des indemnités (IFTS) n'est toujours pas harmonisé sur le territoire malgré la NS du 28/05/14 et une lettre de cadrage aux Recteurs en juillet 2014. Nous demandons à ce que cette question soit réglée au plus vite.

Enfin nous terminerons notre intervention avec l'actualité immédiate qui concerne les élections pour le renouvellement des instances de l'UNSS. Pour favoriser l'expression démocratique et l'implication de ses membres dans son fonctionnement et ses orientations, l'UNSS, depuis sa création, a souhaité laisser une large place dans ses instances aux acteurs et actrices qui la vivent et la font vivre et évoluer ; Ce que nous partageons pleinement. Pour autant, les remontées que nous avons nous montrent que des enjeux bien éloignés du sport scolaire et de la volonté de participer et de travailler à son développement sont à l'œuvre. En effet, comment interpréter la présence sur des listes de candidats de personnes qui n'ont aucun lien avec les Associations Sportives dont elles sollicitent le suffrage ? Il ne saurait être question aujourd'hui de dévoyer le rôle de représentation des AS pour des raisons purement politiques.

Nous demandons à Monsieur GROSSE, représentant de madame la ministre, présidente de l'UNSS, que nous avons interpellé déjà à deux reprises sur cette question, de bien vouloir annoncer devant ce CA son attachement à ce que les scrutins soient réguliers et sincères. Nous demandons également que des consignes soient données aux IA-Dasen, présidents des CDUNSS, d'effectuer les opérations de vérifications d'éligibilité à la date du scrutin et, en cas d'irrégularité, de prendre toutes les mesures qui conviennent pour que le vote ne soit entaché d'aucun doute.

Enfin, d'après les premières informations dont nous disposons, la participation des AS à ces élections est, une nouvelle fois, très faible. La Dgesco, au travers de Monsieur Weiss s'était engagée à une meilleure prise en charge de sa part. Or, la note de service a totalement écarté toutes les propositions que nous avons faites pour le déroulement des votes dans les AS. Nous avons demandé que ces élections (listes, calendrier) apparaissent sur les sites des DSDEN, et des Rectorats, cela n'a pas été accepté. Enfin, si les cadres UNSS sont nécessairement impliqués dans ces élections, les DSDEN ne peuvent se désintéresser de ces opérations et, au final, se dédouaner des résultats. L'envoi des listes, les rappels à voter adressés par les services UNSS n'aurait jamais autant d'impact sur les chefs d'établissements que provenant des autorités académiques.

Je vous remercie de votre attention.